

# COMPTES RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 31 mai 2016

Les membres du Conseil municipal sont présents à l'exception de M. Sépé et Mme Parier

Secrétaire de séance : M. Graciaa

### 1. PV du 14 avril 2016

Adopté à l'unanimité.

### 2. Travaux 2016 d'adduction d'eau.

Les quatre derniers branchements en plomb du réseau communal seront changés et la desserte de la rue du Vieux Moulin sera modifiée.

Une convention sera signée avec le service de voirie et réseau pour suivre les travaux

### 3. Travaux de l'Eglise

- a. Ces travaux ont débuté et se termineront vers la fin de juillet.
- b. Une délibération budgétaire modificative est voté pour le règlement de l'assurance dommage-ouvrage qui avait été budgété en investissement et non pas fonctionnement.
- c. L'emprunt d'un montant de 119.000 € sera souscrit auprès du Crédit Agricole qui s'est montré le mieux disant.

### 4. Travaux du calvaire.

- a. L'architecte a présenté l'avant-projet de la rénovation du calvaire à la Communauté des Communes.
- b. Les travaux sont évalués à 1.8 M€ hors honoraires et éventuelle électrification.
- c. Le tour de table est en cours de constitution.

## **5. Acquisition de la Propriété Mouré.**

En vue de transférer les locaux techniques qui se situent actuellement au niveau de la salle des fêtes (dans une zone inondable et non constructible), le Conseil propose d'acquérir la grange qui voisine la mairie, ainsi que la maison attenante qui sera louée par la commune. Pour réaliser cette opération, un emprunt de 160 K€ sera souscrit auprès du CA.

## **6. Subventions aux Associations**

- a. Comité des fêtes : 4000 €
- b. Corruda : 900 €
- c. Sapeurs-pompiers : 150 €
- d. CCAS : 2.400 €.

## **7. Assurance statutaire**

Le conseil charge le Centre de Gestion de conduire pour son compte la procédure de marché pour le renouvellement des contrats d'assurance garantissant contre les risques liés au régime de protection sociale des agents publics.

## **8. Avenant au contrat de location-gérance du camping**

Le loyer du gérant est maintenu à 20 % du produit des locations des gîtes et du camping et non plus à 20 % du chiffre d'affaire global.

## **9. Travaux de voirie**

La commission voirie propose de rénover les voies suivantes pour un montant total de 20.501 € HT:

- a. Chemin Nougé
- b. Chemin de Lihours
- c. Rue Delettre
- d. Rue de Lattre de Tassigny

## **10.Intention d'aliéner**

Suite aux projets de vente d'une maison individuelle, sise rue 3 rue Sully, 4 rue Sully et 4 avenue du Béarn, le Conseil déclare qu'il n'a pas l'intention d'aliéner ces biens.

## **11.Admission en non-valeur.**

Le Conseil accepte d'admettre en non-valeur une facture impayée de 5,20 €